

DELIBERATION N° 2025-036
DE LA COMMUNE DE REOTIER
Séance du 25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 25 septembre, à 19 h 15 le Conseil Municipal de la Commune de Réotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT, Maire.

Date de la convocation : 19 septembre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Étaient présents : Marcel CANNAT, Michel MOURONT, Roland MARSEILLE, Marc CASTELLACCI, Mariette PIOVESAN, Dominique COLLOMB, Joël GAUTHIER, Antoine GRAZIANO, Damien GANDELLI

Absent : Hervé CASTILLO

Procuration de : M. Michel COLLOMB à M. Marcel CANNAT

Secrétaire de séance : M. Michel MOURONT

Objet : Acquisition de terrains au lieu-dit « Pré Boustié » - Parcelles F 717 et F 709

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acquérir les parcelles F 171 et F 709 situées à « Pré Boustié » d'une superficie totale de 853 m². Cette acquisition permettrait de pouvoir entreposer du matériel communal à proximité du garage des services techniques de la commune.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide à : 10 voix pour – 0 contre – 0 abstention

- **D'autoriser** l'acquisition des terrains cadastrés F 717 et F 709, situés à « Pré Boustié », appartenant à madame DULONG Annie,
- **de fixer**, en accord avec le vendeur, le prix d'achat à 853 €,
- **d'inscrire** cette dépense au budget 2025,
- **de prendre** en charge les frais notariés,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette acquisition et notamment l'acte notarié au nom et pour le compte de la Commune de Réotier auprès de l'étude notariale de Maître Hervé PACE,

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Le Maire,
Marcel CANNAT

